



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2009

Nombre de conseillers	11
Présents	10
Pouvoir	0
Excusés	0
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE	x		
Michel MELQUIOT	x		
Michel GENTY	x		
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE		x	
Sébastien MENJOZ	x		
Dominique POYARD	x		
Joseph RATEL	x		

Secrétaire de séance :
Pascal DUPRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 22 mai 2009, à 18h00, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

Ordre du jour :

- Affaires foncières
- Convention avec ERDF
- Urbanisme
- Logo
- Espace Hannibal
- Divers

Ouverture de séance : 18h00

Affaires foncières

Bâtiment de l'ancienne poste – 1 abstention

Lors de sa séance du 20 février dernier, le Conseil avait consenti un report de règlement de 50 000 € pour l'achat du bâtiment de l'ancienne Poste par la SCI de l'Ambin.

Le Maire présente au Conseil un courrier de Maître Nicoletta indiquant que l'organisme de prêt pour la SCI de l'Ambin, demande le passage au rang n°2 des hypothèques de ce report de règlement.

Après discussion, le Conseil décide :

- le règlement du solde du prix de vente, soit la somme de 50 000.€ sera payé au plus tard trois ans après la date anniversaire de la signature de l'acte.
- Dans un souci d'aide aux implantations commerciales sur le territoire communal la commune consent que ce prêt de 50 000.€ soit fait à taux zéro.
- De même la commune prend une inscription de privilège de vendeur et consent que ce privilège de vendeur prenne le second rang derrière les garanties de la banque. (en cas de vente des biens, la banque sera donc privilégiée en premier rang à hauteur de cent trente mille huit cent euros.

Affaire foncière avec Monsieur André DUPRE – 1 abstention

Le Maire rappelle au Conseil les différentes discussions qu'a eu Monsieur Gérard SIMON avec Monsieur André DUPRE à propos de la cession par ce dernier de la parcelle cadastrée A 1196 nécessaire à l'aménagement du carrefour « route de l'église ».

Les conditions de la cession proposées par Monsieur André DUPRE et acceptées par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- possibilité pour Monsieur André DUPRE et pour ses héritiers de mettre en place un panneau publicitaire intégré à l'environnement concernant le commerce de l'hôtel les Glaciers sur la parcelle cédée cadastrée A 1196
- la commune s'engage à mettre en place une bordure béton sur une longueur d'environ 9 mètres au droit de la parcelle bâtie cadastrée A 2000 appartenant à Monsieur André DUPRE au lieu-dit « le Verney » parallèle à un mètre du bâtiment.
- Les frais afférents seront supportés par la Commune

Acquisition de terrains à Messieurs René et Raymond RICHARD

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 29 août 2008 à propos de l'acquisition de biens appartenant à Messieurs René et Raymond RICHARD domiciliés respectivement 6 rue de la Poste à ANNECY 74000 et 48 avenue de la Source à ST PALAIS SUR MER 17420.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	contenance	Tarif au m2	Prix
A	1197	Sous l'église	190 m2	0.80	152.00 euros
A	234	Le Verney	77/140 ^{ème} de 830 m2	0.80	365.20 euros
				TOTAL	517.20 euros

Le Maire indique qu'il a été contacté par le Notaire qui ne retrouve pas l'origine de propriété de la parcelle A 234.

De ce fait et pour ne pas bloquer l'acquisition de la parcelle A 1197, le Conseil Municipal décide de n'acheter que la parcelle A 1197 au prix de 152.00 euros dans un premier temps.

Affaire foncière avec Monsieur Louis PASQUIER

Yvon CLARAZ expose deux courriers envoyés par Monsieur Louis PASQUIER datés de 2007, le premier concernant entre autre un litige de voisinage qui a déjà fait le cas d'une visite sur site de la part des élus ; pour se faire le maire demande une réception des travaux conformes aux décisions de l'époque avec la prise en compte de l'itinéraire touristique.

Au sujet du second courrier dont l'objet est une demande d'échange de terrains, le conseil émet un accord de principe avec constitution d'un groupe de travail pour traiter cette demande : BLANC Elisabeth, CLARAZ Yvon, DUPRE Pascal, SIMON Gérard, RATEL Joseph.

Aménagements route d'accès au lotissement du Mont-Froid

Il est décidé de prévoir le bornage du secteur et la pose d'un revêtement bitumeux.

Monsieur Aïli Frédéric nous fait une demande de subvention pour la création d'un mûr de soutènement et de renforcement de la voie d'accès public qui dessert deux maisons riveraines de sa construction.

Il est rappelé que le profil en long de la voie n'a subi aucune modification et que la modification du terrain naturel en bordure de la voie est dû aux travaux de terrassement lors de la construction de la maison du demandeur.

Un vote est instauré à main levée pour statuer sur cette demande : Non 6 - Oui 3 – abstention 1 / donc au vu du résultat du vote la réponse est négative.

Convention de servitude avec ERDF – ligne 20 KV

Le Maire présente au Conseil un projet de convention de servitude proposé par ERDF pour l'enfouissement d'une partie de la ligne 20 KV dans le secteur de la Villette – vallée du Planay.

Il indique que cette convention de servitude concerne 2 parcelles communales cadastrées E 269 et E 270 lieu-dit « la Villette ».

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer et signer la présente convention de servitude.

Demande du SIVOM du Val d'Ambin

Le Maire fait état d'une lettre de demande de la part du SIVOM du Val d'Ambin pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 861 assiette du poste de refoulement dans la zone agricole. Le Conseil autorise le Maire à

signer l'acte de vente au prix de 5 euros le m2 soit un montant 1 715.00 euros, frais et charges à supporter par le demandeur.

Affaires administratives

Décisions Modificative

Le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante :

BUDGET COMMUNAL Exercice 2009

Compte		Désignation	Montant
6574	ID	Subvention fonctionnement droit privé	+3 500.00
022	ID	Dépenses imprévues	-3 500.00

Subvention exceptionnelle Association Les Chamois animation

Le conseil Municipal oui l'exposé de son Président, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 900 euros à l'association « les Chamois ».

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du budget 2009.

Logo

Le conseil répond favorablement à la demande de participation de 900 € pour l'étude et la réalisation du logo avec la charte graphique, cette somme sera payée par l'association les Chamois. Les conditions d'utilisations sont déposées sur le site internet www.bramans.fr

Urbanisme – Déclaration Préalable pour les clôtures

Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu une note de la part du service instructeur des permis de construire, Unité Territoriale Maurienne à propos des déclarations préalables pour les clôtures :

Selon le nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme précise en effet que l'installation de clôtures doit être précédée d'une déclaration préalable dans les seuls cas suivants :

- dans un secteur sauvegardé
- dans le champ de visibilité d'un monument historique
- dans un site inscrit ou classé
- dans un secteur délimité spécialement par votre PLU
- sur tout ou partie de la Commune dans le cas où le Conseil Municipal a délibéré pour décider de soumettre les clôtures à déclaration.

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime de la déclaration préalable pour les clôtures sur la totalité du territoire de la Commune de Bramans.

Espace Hannibal

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur Michel GENTY de ses fonctions de Conseiller Municipal Délégué au projet « Espace Hannibal ».

Ceci a pour conséquence le retrait de sa délégation de fonction décidée lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2008 et donc de son indemnité de fonction et ce à compter du 31 mai 2009.

Après consultation des Conseillers Municipaux, la gestion et le suivi du dossier « Espace Hannibal » sont confiés à Joseph RATEL qui accepte.

Le Maire donne délégation à Joseph RATEL qui prend en charge ce dossier dont les objectifs sont les suivants :

- organisation de la rencontre du 14 juin avec la Commune de Giaglione, point de départ du jumelage entre les 2 communes
- dépôt du dossier Alcotra dans les plus brefs délais (chapitre 1 du dossier « Espace Hannibal »)
- rédaction du cahier des charges pour consultation d'un bureau d'études dans le cadre d'une requalification de la partie économique du dossier
- Aide administrative à toute initiative privée tant sur le plan agricole, artisanal ou commercial.

Conformément à la délibération du 27 mars 2008, l'indemnité de fonction sera versée à Joseph RATEL à compter du 01 juin 2009.

Le Maire adressera au nom du conseil municipal à madame Natalia Muyard une lettre de remerciement pour les travaux de communication élaborés gratuitement dans le cadre du projet initial.

Questions diverses

Association Les Chamois :

Comme exposé à l'occasion de la dernière réunion du conseil nous validons le spectacle de rues des 1 et 2 août 2009 à organiser par l'association les Chamois en relation avec la commission animation de la commune. Une dépense de 3000€ est validée en séance afin de couvrir les frais moins 1 abstention des présents.

SIRTOMM : lecture est faite d'un courrier de remarques sur le nettoyage des sites de collecte des ordures et des cartons le tout est transmis à MELQUIOT Michel pour suite à donner.

CCHMV : nous sommes saisis par une demande de rencontre avec les élus au sujet de l'étude et du projet de la HMV pour 2025, la réponse est favorable et le maire demande une participation massive des élus à la réunion qui est prévue le vendredi 05 juin à 17 heures et le vendredi 12 juin à 16 heures 30 en mairie.

Chiens des locataires du Presbytère : Après exposé des faits et nuisances, il est décidé de rencontrer officiellement les locataires le vendredi 29 mai en mairie en présence des élus suivants : CLARAZ Yvon, FAVRE Marcel, DUPRÉ pascal, SIMON Gérard, RATEL Joseph.

Elisabeth BLANC expose le projet de refonte des enveloppes avec la prise en compte du nouveau logo, ce point sera traité à l'occasion de la prochaine réunion de la commission tourisme du vendredi 29 mai 2009.

Pont des Juniers : Une question est posée sur l'éventualité de prévoir le renforcement du pont, il s'avère que dans l'immédiat nous manquons d'éléments pour y répondre. à suivre par la commission concernée.

Un courrier est lu au sujet de **NATURA 2000**, après débat il est décidé de diffuser l'information par voie d'affichage.

URBA : Il est demandé à la commission concernée de prévoir la création d'une note technique. (Informations utiles avant la dépose d'un permis).

Chapelle de la Pitié : demande à faire par Joseph RATEL au cabinet PERRON sur l'état d'avancement du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Lotissement de Lenfrey : Nous acceptons le devis pour l'arrosage par aspersion du domaine public, pour les acquéreurs privés de lots le montant sera forfaitisé en adéquation avec le devis proposé avec la vente de chaque lot, un accès par escalier au lotissement est acté au carrefour du RD 1006 et de l'accès au haut du Verney.

Gestion des déchets verts au confluent Arc / Ambin : qui fait quoi ? Pas de décision, à suivre.

Après exposé des problèmes de circulation à l'entrée de **la zone agricole** la commission concernée est chargée de prévoir la mise en place d'un système de ralentisseur.

Les thèmes suivants sont abordés :

NATURA 2000 :
TABLEAU D'AFFICHAGE PC:
GARDE CHAMPETRE :
REUNION DES JEUNES :

Fin de séance à 20h30.